

fait, à cette époque, le gouvernement d'Ottawa considérait avec une certaine réticence toute restructuration stratégique dans la région; l'année précédente le Canada s'était d'ailleurs retiré de la Commission internationale de contrôle et de surveillance du Vietnam.

Le 15 juin 1974, lorsque la délégation du Canada auprès de la C.I.S.C. au Laos se retira, ce fut un page lourde de 20 années de participation canadienne en Indochine qui fut tournée. Aux termes d'une expérience frustrante et amère, le gouvernement fédéral souhaitait désormais investir davantage dans des domaines plus aptes à favoriser les intérêts canadiens dans la région.

Les premiers pas

Ce n'est que le 24 mars 1974 que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'époque M. Allan MacEachen, écrivit au premier ministre de la Malaisie, M. Tun Abdul Razak, alors président du comité permanent de l'ASEAN, pour lui signifier l'intention du Canada d'établir avec l'ASEAN un programme d'assistance au développement. Au mois d'avril, l'ASEAN fit savoir que les Philippines constitueraient le lieu de coordination du futur dialogue avec le Canada. Plus tard dans l'année et en 1976, de nombreuses rencontres eurent pour objectif d'identifier les domaines dans lesquels la coopération Canada-ASEAN pourrait être la plus rentable. C'est à la suite des initiatives de l'ASEAN qu'un dialogue formel fut entrepris et que l'on convint de la première réunion officielle à Manille, au mois de février 1977.

Lors de cette rencontre, l'ASEAN et le Canada s'accordèrent sur les principes suivants:

1. La coopération via l'ASEAN ne doit pas se faire aux dépens de l'aide bilatérale accordée à chacun de ses membres.
2. Les projets de coopération doivent profiter à tous les membres de l'ASEAN.
3. Les projets de coopération doivent revêtir un caractère régional.
4. La coopération doit ajouter au potentiel de l'ASEAN et non le supplanter.

Les communications régionales par satellites et les transports aériens régionaux furent identifiés comme les deux secteurs principaux susceptibles de bénéficier d'une aide canadienne. Les pays de l'ASEAN mentionnèrent également d'autres domaines comme la foresterie, l'océanographie et l'exploitation des minerais. On évoqua également, lors de cette réunion et de celle qui suivit à Ottawa le 31 octobre 1977, les possibilités d'expansion de la coopération commerciale et industrielle. Les discussions portèrent sur le système généralisé des préférences, dont certains pays de l'ASEAN bénéficient dans leur commerce avec le Canada, sur les moyens d'accroître les investissements du Canada dans la région et surtout sur la question de l'accès au marché canadien des produits exportés par les cinq pays.

Les deux sessions de ce dialogue Canada-ASEAN se caractérisèrent davantage par des échanges de vues que par des négociations et il apparut assez rapidement qu'il existait des difficultés à définir des projets d'assistance qui puissent à la fois être agréés par les cinq pays et le Canada. Chacun d'entre eux exprimait des besoins spécifiques face auxquels le Canada se